COMMUNE D'ORSIÈRES – COMMUNE DE LIDDES
CNC – COMMISSION NOUVELLE CONCESSION

RETOUR DES AMÉNAGEMENTS DES FORCES MOTRICES D'ORSIÈRES
NOUVELLE SOCIÉTÉ
NOUVELLES CONCESSIONS

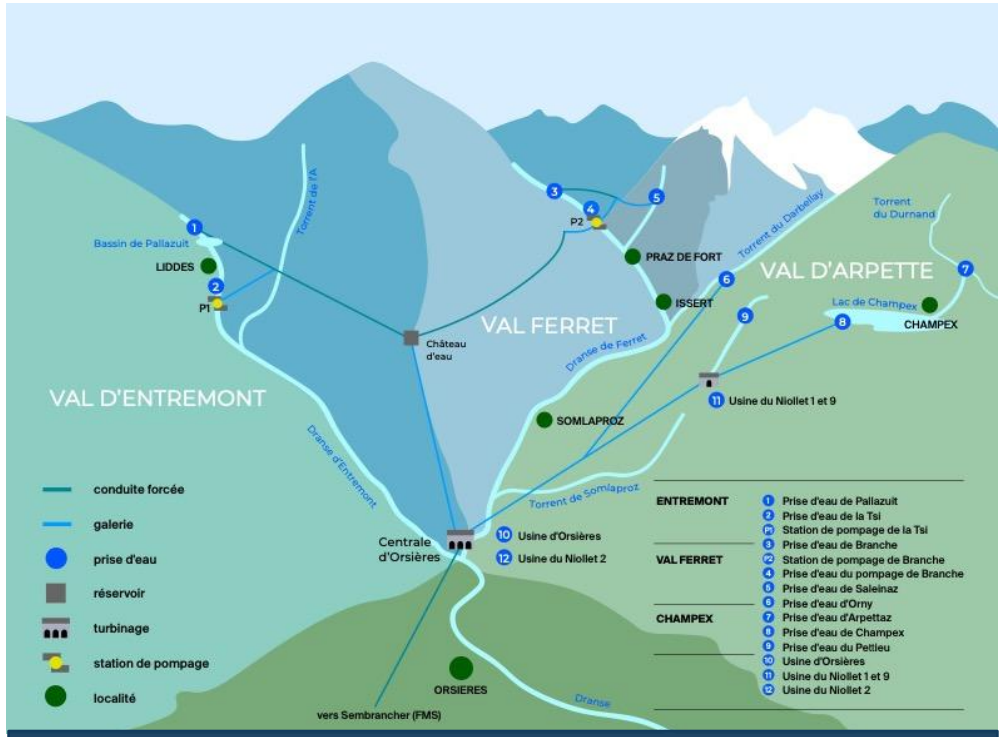
Assemblée Primaire

Nathan Bender

10 décembre 2026

Commune My-Combe

PATRIMOINE HYDROÉLECTRIQUE, FORCE HYDRAULIQUE ET CONCESSIONS



Deux aménagements

Orsières 100 GWh/an + Niollet 7 GWh/an

107 GWh/an
Production des aménagements FMO

105 MCHF
Valeur résiduelle des aménagements

5 MCHF
Indemnité de retour
(sous reserve d'une divergence juridique)

Répartition de la force hydraulique

Liddes	56,0 %
Orsières	42,5 %
Bovernier	1,4 %
Martigny-Combe	0,1 %

Échéance des concessions actuelles : 18 janvier 2027

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LES DÉCISIONS DÉJÀ PRISES

1

17 juin 2024 **Exercice du droit de retour, Martigny-Combe**

Récupération de la co-propriété des aménagements à l'échéance des concessions, de l'aménagement du Niollet pour Martigny-Combe.

2

7 août 2024 **Participation cantonale / FMV**

Participation de 30 % dans l'aménagement d'Orsières, correspondant à 28,8 % de la future société. Aucune participation dans l'aménagement du Niollet.

3

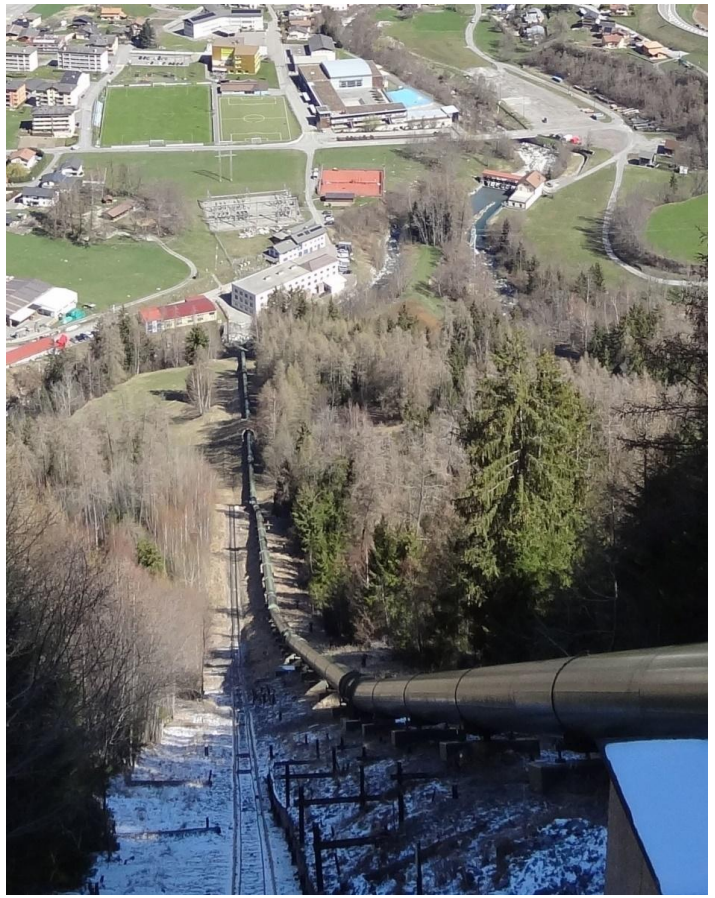
12 septembre 2024 Choix d'Alpiq comme partenaire

Entrée d'Alpiq Suisse SA à hauteur de 10 % après vente d'une partie des parts d'Orsières et Liddes.

4

23 octobre 2026 **Eléments constitutifs de FM2D SA**

Validation des documents juridiques, du bilan financier et de la demande d'autorisation provisoire d'exploiter en faveur de la future société concessionaire par le conseil communal.



Les communes prennent la maîtrise de leur avenir hydroélectrique, dans le sens de la stratégie cantonale.

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LA PROCÉDURE DE TRANSITION AU 18 JANVIER 2027

1

Retour des aménagements FMO

Les quatre communes deviennent copropriétaires des aménagements.

2

Fondation de la société FM2D

Les ouvrages sont apportés en nature à la nouvelle société contre des participations.

3

Vente de parts

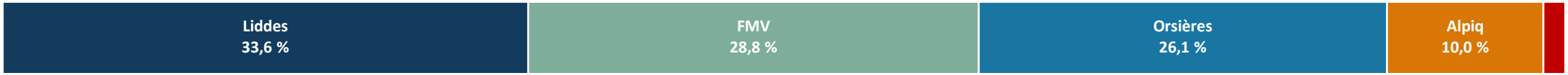
28,8 % à FMV par tous les concédants, 10 % à Alpiq apr Orsières et Liddes.

4

Concessions

Les concessions de droit d'eau sont, en principe, attribuée à FM2D en échange de redevances annuelles.

Actionnariat de la future société concessionaire des Forces Motrices des 2 Dranses (FM2D) SA



Bovernier 1,4 %
Martigny-Combe 0,1 %

Les communes restent collectivement majoritaires avec 61,2 %, tout en s'appuyant sur des partenaires spécialisés.

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LA STRUCTURE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE

Société de partenaires

L'énergie produite et les charges sont réparties entre les partenaires selon leur participation.

Raison sociale

Forces Motrices des 2 Dranses (FM2D) SA

Siège social

Orsières, le lieu de production.

Conseil d'administration

7 membres : Liddes 2 | Orsières 2 | FMV 2 | Alpiq 1.

Bovernier et Martigny-Combe peuvent y déléguer un représentant non-administrateur.

2,0 MCHF
Capital-actions global

2'000 CHF
Capital-actions de Martigny-Combe

7 membres
Conseil d'administration

2/3 des voix
pour les décisions importantes

7,0 MCHF
Apport en nature

Le capital-actions est proportionnel à la force hydraulique.

Un apport en nature limité contribue à un coût de revient compétitif.

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE PARTENAIRES

FM2D produit au prix de revient → **l'énergie est attribuée aux partenaires** → **la valeur est réalisée lors de la vente**

01 COMPTE INITIAL
18 Janvier 2027

À charge de Martigny-Combe

- 6 kCHF

Retour onéreux FMO (indemnité)	- 13 kCHF
Vente des parts de l'aménagement à FM2D	5 kCHF
Participation dans FM2D	2 kCHF

02 CHARGES
annuelles

Compte annuel de FM2D, à charge de Martigny-Combe

5 kCHF/an — **4,8 MCHF**

Redevances + impôt spécial	1,7 MCHF
Contributions FGB et Emosson	0,4 MCHF
Exploitation, maintenance, matériel et administration	2,0 MCHF
Amortissements, intérêts, impôts, autres	0,7 MCHF

03 REVENUS ESTIMATIFS
Annuellement, dès 2027

Vente d'énergie et redevances hydrauliques

env. 3,4 kCHF/an

Participation aux charges FM2D	- 5 kCHF
Vente d'énergie à SOGESA	8 kCHF
Redevances hydrauliques	0,4 kCHF
Prix de revient FM2D	43,82 CHF/MWh
Prix de vente (SOGESA 2027)	72,29 CHF/MWh

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LA MAÎTRISE DES RISQUES

Hydrologie

ÉLEVÉ

Années sèches

Possibilité de créer un fonds de régulation communal, concession sur 80 ans

Prix de l'électricité

ÉLEVÉ

Baisse de la valeur de l'énergie

Prix de revient compétitif, stratégie de commercialisation (SOGESA), partenaires spécialisés, soutien éventuel des pouvoirs publics à la branche

Financier

MODÉRÉ À ÉLEVÉ

Financement supplémentaire, hausse des taux

Partenaires solides

Technique

FAIBLE À MODÉRÉ

Pannes, travaux imprévus

Gestion et exploitation confiées à des entreprises spécialisées (FMV et DransEnergie), partenaires spécialisés

Gouvernance

FAIBLE À MODÉRÉ

Divergences entre actionnaires, contestation des choix

Majorité en mains communales et convention de partenaires, information régulière aux autorités et citoyens

Réglementaire / fiscal

FAIBLE À MODÉRÉ

Évolution des conditions-cadres

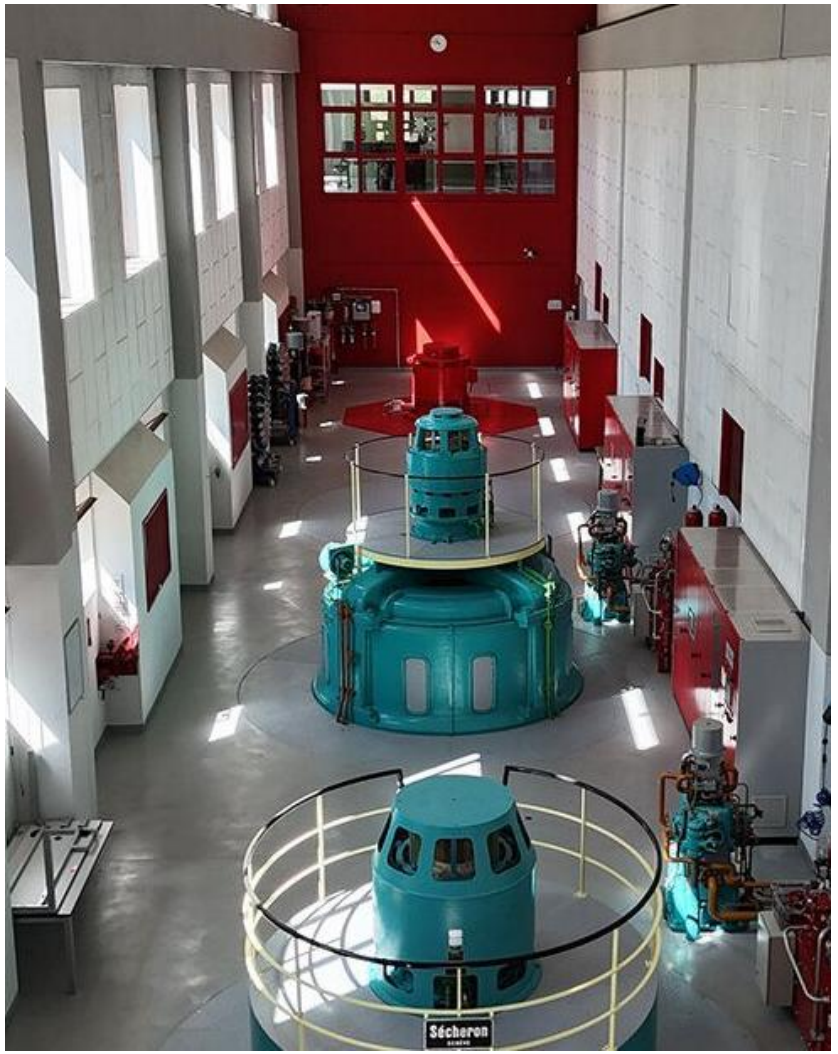
Défense des intérêts publics par les autorités politiques

© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe

LA QUESTION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous, sous la forme d'une décision globale, les trois propositions suivantes :

- la création de la société Forces Motrices des 2 Dranses (FM2D) SA ;
- l'apport au 19 janvier 2027 de l'ouvrage hydroélectrique à ce jour propriété de la Compagnie des Forces Motrices d'Orsières (FMO) SA à la nouvelle société concessionnaire FM2D à fonder ;
- le principe d'attribuer dans le futur les concessions actuellement au bénéfice de la Compagnie des Forces Motrices d'Orsières (FMO) SA à la nouvelle société fondée Forces Motrices des 2 Dranses (FM2D) SA ?



© 2026 / Assemblée primaire Martigny-Combe